

ARRÊTÉ N° 2024_124

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE PREMIÈRE CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois ;

Vu le décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de première classe au titre de l'année 2023 est établi ainsi qu'il suit :

- 1 ACHMET Micheline
- 2 AGUIAR Clara
- 3 ALVES TEIXEIRA Elisabeth
- 4 ARCADE Stéphanie
- 5 BADRA Karima
- 6 BARROS DE SOUSA CASTRO Angélique
- 7 BELAHCEN Jamila
- 8 BELKEDROUCI Salima
- 9 BELMOUDEN Souad
- 10 BENLAZAR Karima
- 11 BOUZID Malika
- 12 BRAIBANT Patricia
- 13 BRIKH Hassiba

- 14 BUREL Stéphanie
- 15 CHASTE Warda
- 16 CHEVALLIER Isabelle
- 17 CONSTANT Luciane
- 18 CYRILLE Jean-Luc
- 19 DEMIRBAS Hatice
- 20 DETER Aline
- 21 DEVILLERS Stephany
- 22 DOUBEL Rebecca
- 23 DULYS Gisèle
- 24 DUPOND Betty
- 25 DYK Hélène
- 26 DYVRANDE Corinne
- 27 EL GUERROUJ Fouzia
- 28 FAIVRE Aurélie
- 29 FEDDAL Carine
- 30 GHAZI Fouzia
- 31 GLASSON Yveline
- 32 GLATZ Véronique
- 33 GODARD France-Aimee
- 34 GRONDIN Nathalie
- 35 GUELAI Zaia
- 36 HACHEMI Djamel
- 37 KANOUI-BENDRIOUCH Sanae
- 38 KHIDRAOUI Laila
- 39 KRISTEN Laetitia
- 40 LEGUAY Severine
- 41 MARGOTTON Sandrine
- 42 MEZIANE Malika
- 43 MOULLA Malha
- 44 NICOLUCCI Laurence
- 45 NSEKE Zala
- 46 PAVADE Carole
- 47 PEREZ GUMIEL Marie
- 48 PETIT Ludivine
- 49 PHOBERE Pauline
- 50 PIRON RENAULT Bernadette
- 51 RENOUE Véronique
- 52 SAINRIMAT Vanessa
- 53 SCHWOB Estelle
- 54 SEDDAR Aicha
- 55 SERRANO FLANDRIN Peggy
- 56 SUEUR Michele
- 57 TACHE Zahia
- 58 THIAM TALL Fatoumata
- 59 VALIGNAT Céline
- 60 VIEIRA Bernadette

ARTICLE 2. - Le présent arrêté prend effet au 31 décembre 2023.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou



publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le